

# MAIRIE DE TALMONTIERS

03 44 84 83 21

## COMPTE RENDU DE LA REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL

Le sept Décembre deux mil seize, à 19H37, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni à la mairie, sous la présidence de Monsieur Jacky LEBORGNE, Maire.

PRESENTS: LAMBARD Francis, Adjoint, GUILLOTTE Alice, Adjointe, LANEL Patrice, Adjoint, WATTIER Gérald, Adjoint, DELARUELLE Marie-Pierre, BUREAU Didier, AUBRY Stéphanie, CHAUSSIN Pascal, HERPIN Catherine, LAPAIX Raymonde.

ABSENTS EXCUSES : DUCHAUSSOY Jérôme qui a donné pouvoir à Pascal Chaussin  
DEFLINE Hugues qui a donné pouvoir à Francis Lambard

ABSENT : FARAGOUT Dominique

Madame Alice Guillotte a été nommée secrétaire de séance.

### **1. Approbation du compte rendu du 16 Novembre 2016**

**Le compte rendu est adopté à l'unanimité.**

Mr Le Maire propose une minute de silence suite aux décès de Monsieur Jean Sabattier et de Monsieur Joël Sanglier.

### **2. RIFSEEP (Régime Indemnitare tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel)**

Monsieur le Maire rappelle que le régime indemnitaire actuel est remodelé à compter du 1er janvier 2017 et devient le RIFSEEP englobant tout ou partie des primes existantes actuellement pour ne laisser que l'IFSE (Indemnités de Fonctions, de Sujétions et d'Expertise) et le CIA (Complément Indemnitare annuel)

**Après en avoir délibéré, l'Assemblée**

#### **DECIDE :**

- D'instaurer à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017 pour les fonctionnaires et les agents relevant des cadres d'emploi ci-dessus :
- Une indemnité liée aux fonctions, aux sujétions et à l'expertise (IFSE)
- Un complément indemnitaire annuel (CIA)
- D'inscrire chaque année les crédits correspondants au budget de l'exercice courant, chapitre 012.

**Adoptée à l'unanimité**

### **3. Prime d'élection**

Une prime de 150 € (par tour d'élection) est attribuée au personnel d'astreinte (secrétaire de mairie), le paiement sera effectué le mois concerné.

**Adoptée à l'unanimité**

### **4. GARDERIE**

La commune de Talmontiers dispose actuellement d'une garderie de type Accueil Collectif de Mineurs qui dans ses termes est plus réservé à de grosses structures.

Au vu des effectifs journalier et de notre taux d'encadrement, Monsieur le Maire propose l'instauration d'une Garderie Communale au tarif de 0.85 Euros la demi-heure.

Toute demi-heure commencée sera due.

#### **De ce fait :**

- d'abroger la délibération 2011-48 du 18 Octobre 2011
- de dénoncer les différentes conventions avec la Caisse des Affaires Familiales (CAF de l'Oise)
- de dénoncer les différentes conventions avec la Mutualité Sociale Agricole (MSA de Picardie)
- de dénoncer les différentes conventions avec Centre Social Rurale du Coudray St Germer s'afférant à l'Accueil Collectif de Mineurs.

**Adoptée à l'unanimité**

### **5. Contrat Aidé Service Technique**

En raison de travaux particuliers et saisonniers, et afin de permettre l'embauche d'une personne au chômage avec plus d'un an d'inscription à pole emploi, pour une période d'un an renouvelable une fois, Monsieur le Maire sollicite la création d'un contrat d'accompagnement dans l'Emploi CAE de 35 heures par semaine aux services Techniques pour le début de l'année 2017.

Public concerné : Personne sans emploi éligible selon pole emploi.

Financement : L'aide de l'Etat est de 70% du taux horaire brut du SMIC, 30% à la charge de la commune.

Un flyer va être distribué dans toutes les boites aux lettres de la commune et une annonce sera diffusée sur le site de Pole Emploi.

Dès que les candidatures auront été reçues, Messieurs Lambard, Chaussin, Bureau et Wattier recevront les candidats.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Décide de créer un contrat d'accompagnement dans l'emploi (CAE). La date d'embauche reste à déterminer

Monsieur Le Maire nommera la personne.

**Adopté par 12 Voix Pour et 1 Abstention (Mme Delaruelle Marie-Pierre)**

### **6 - Décisions Modificatives**

- **DM n° 15/2016** : régularisation d'opération service Commune - Vitrine Affichage

Chapitre - Article		Opération	Nature Montant
Op 14	2128	Dépense Inv	- 65.20
Op 10001	2184	Dépense Inv.	65.20

**Adopté à l'unanimité**

- **DM n° 16/2016** : régularisation d'opération service Commune - Vitrine Affichage

Chapitre - Article		Opération	Nature Montant
Op 24	2184	Dépense Inv	- 145.80
Op 10001	2184	Dépense Inv.	145.80

**Adopté à l'unanimité**

- **DM n° 17/2016** : régularisation d'opération service Commune - Tondeuse

Chapitre - Article		Opération	Nature Montant
Op 10007	2041513	Dépense Inv	- 2 700.00
Op 10006	2158	Dépense Inv.	2 700.00

### **7. Informations diverses**

Monsieur le Maire informe qu'il se rendra Jeudi 8 décembre 2016 à 17h00 au Conseil Départemental à la réunion du SMOTH (Syndicat Mixte Oise Très Haut Débit).

Monsieur le Maire demande aux membres du conseil de réfléchir sur l'acquisition d'un tracteur tondeuse en vue du budget 2017. Il demande un retour d'info pour fin Janvier 2017.

**La séance est levée à 20h46**

Le Maire,

Jacky LEBORGNE

